
	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-3-1.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PASSES DE LA ZONE OUEST	Rév. : D Application : Oct.2011 Page 1 sur 5.

1/ Passe de SAINT-VINCENT

Passe		Passe de St-Vincent
Position WGS 84		22° 01,700' S / 165° 57,200' E
Limites	LHT max	Nil
	TE max	Suivant la destination
Point d'embarquement du pilote	Pas d'embarquement ou débarquement de pilote, transit seulement avec pilote déjà à bord.	
Point de débarquement du pilote		
Jour et nuit restrictions		Accessible de jour uniquement.
Autres		Profondeurs d'eau disponible : <ul style="list-style-type: none"> ➤ A la passe : 60 m. ➤ Vers Nouméa : 10 m.

2/ Baie de BOURAIL

Passe		Baie de Bourail
Position WGS 84		22° 39,500' S / 165° 25,700' E
Limites	LHT max	Consulter le pilotage
	TE max	
Point d'embarquement du pilote	Consulter le pilotage	
Point de débarquement du pilote		
Jour et nuit restrictions		Accessible de jour uniquement.
Autres		


	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-3-1.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PASSES DE LA ZONE OUEST	Rév. : D Application : Oct.2011 Page 2 sur 5.

3/ Passe de POYA

Passe		Passe de POYA	
Position WGS 84		21° 26,800' S / 165° 03,000' E	
Limites	LHT max	190 m	
	TE max	13 m	
Point d'embarquement du pilote		Passe de Poya : 21° 27,700' S / 165° 01,060' E Ou Passe de Muéo : 21° 25,000' S / 164° 55,000' E	
Point de débarquement du pilote		Passe de Poya	
Jour et nuit restrictions		Accessible de jour uniquement.	
Autres			


4/ Passe de MUEO (accès Népoui)

Passe		Passe de MUEO	
Position WGS 84		21° 23,900' S / 164° 56,900' E	
Limites	Type	Pour minéraliers	Pour Navires-citerne
	LHT max	163 m	140 m
	TE max	8,10 m	8 m
	Autres	largeur max 25,50 m	Port en lourd max 15 000 t et moins de 10 000 t de produits pétroliers
Point d'embarquement du pilote		Passe de Muéo : 21° 25,000' S / 164° 55,000' E si pilotine disponible, sinon Passe Duroc, Passe Deverd ou passe de Dumbéa	
Point de débarquement du pilote			
Jour et nuit restrictions		Accessible de jour uniquement.	
Autres			

	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-3-1.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PASSES DE LA ZONE OUEST	Rév. : D Application : Oct.2011 Page 3 sur 5.

5/ Passe DUROC (accès port KNS Vavouto et Baie Chasseloup)

Passe	Passe DUROC	
Position WGS 84	21° 00,300' S / 164° 36,200' E	
Limites	LHT max	Suivant la destination : Mouillages en baie de Chasseloup ou le Port de Vavouto. (Voir les limites qui s'y rapportent).
	TE max	
Point d'embarquement du pilote	21° 02,000' S / 164° 34,000' E A 2 M. dans le SW de la passe	
Instructions pour les navires citernes	Réglementation en cours de mise à jour pour la zone. 1 remorqueur en attente à l'extérieur de la passe	
Point d'embarquement du pilote pour les navires citernes	21° 02,640' S / 164° 33,150' E A 3 M de le SW de la passe	
Point de débarquement du pilote	A la sortie de la passe	
Jour et nuit restrictions	Jour et nuit si balisage et alignement lumineux en place.	
Arrangements de la passe	Largeur utile de 0,25 M. sur axe au 040°. Racon K sur bouée verte de la passe.	
Accès	Mouillages en Baie de Chasseloup : Voir points de mouillages V1 / V2 / V5	
	Mouillages sur rade foraine port KNS : Voir points de mouillages V3 / V4	
	Port de KNS Vavouto par chenal dragué : 5 M. voir limites Ports de la côte Ouest.	
	Chenal FROT : Fermer à la navigation.	
Divers	Carte de la zone fournie par KNS le temps des travaux en attendant création nouvelle carte SHOM	


	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-3-1.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PASSES DE LA ZONE OUEST	Rév. : D Application : Oct.2011 Page 4 sur 5.

6/ Passe DEVERD (accès Théoudié)

Passe		Passe DEVERD
Position WGS 84		20° 45,000' S / 164° 15,000' E
Limites	LHT max	Nil
	TE max	Suivant la destination
Point d'embarquement du pilote		➤ 20° 44,000' S / 164° 12,000' E A 2 M. dans l'W de la passe pour les ports de la côte Ouest ➤ 20° 44,600' S / 164° 14,300' E A 0,4 M. au N de la bouée cardinale pour mouillages Théoudié
Point de débarquement du pilote		Avant la passe, par le travers de la bouée rouge 20° 45,050' S / 164° 15,700' E
Jour et nuit restrictions		Accessible jour et nuit.
Autres		Largeur utile de 0,6 M. au 107°.

7/ Passe de KOUMAC (accès Karembé et Paagoumène)

Passe		Passe de KOUMAC
Position WGS 84		20° 40,770' S / 164° 14,930' E
Limites	LHT max	190 m
	TE max	10 m
Point d'embarquement du pilote		2' de la passe sur l'alignement au 037° 20° 42,5' S / 164° 13,5' E
Point de débarquement du pilote		A la sortie de la passe, temps permettant.
Jour et nuit restrictions		Accessible de jour uniquement malgré balisage lumineux.
Autres		Largeur utile de 0,5 M. au 037° et 0,2 m. au 014°.
Accès	Karembé : TE max 10 m.	
	Paagoumène par S récif baron et W récif Archbold : TE max 6 m.	

	Instructions de travail associées au processus n°1 et à PR-7201.	Ref: IT-7201-3-1.
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PASSES DE LA ZONE OUEST	Rév. : D Application : Oct.2011 Page 5 sur 5.

8/ Passe de la GAZELLE (sortie Paagoumène)

Passe		Passe de la GAZELLE
Position WGS 84		22° 23,200' S / 163° 56,600' E
Limites	LHT max	Nil
	TE max	Suivant la destination
Point d'embarquement du pilote	Pas d'embarquement ou débarquement de pilote, transit seulement avec pilote déjà à bord.	
Point de débarquement du pilote		
Jour et nuit restrictions		Accessible de jour uniquement.
Autres		Largeur utile de 0,6 M. au 060° et 0,3 M. au 035°.

9/ Passe de POUM (accès aux mouillages de Poum et Tanlé)

Passe		Passe de POUM
Position WGS 84		20° 15,250' S / 163° 52,900' E
Limites	LHT max	Nil
	TE max	Suivant la destination
Point d'embarquement du pilote		Prise du pilote à Nouméa, passe Deverd ou dans la passe.
Point de débarquement du pilote		A la sortie de la passe.
Jour et nuit restrictions		Accessible jour et nuit.
Autres		Largeur utile de 1,1 M.